



## Ville de Draguignan

### DÉCISION MUNICIPALE N° 2024-420

#### **Objet : PAIEMENT DES FRAIS D'HONORAIRES DE Me LANZARONE – AVOCAT**

**Richard STRAMBIO**, Maire de la commune de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), Conseiller régional de la région sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22 11° ;

**Vu** les délibérations n° 2020-031 du 11 juin 2020, n° 2023-157 du 15 novembre 2023 et n° 2024-013 du 21 février 2024, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

**Considérant** que dans le pré-contentieux qui l'oppose à la société SPIE BATIGNOLLES ÉNERGIE GRAND SUD, la Commune a sollicité Maître Éric LANZARONE, avocat au barreau de Marseille ;

#### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre du litige précité, Maître Éric LANZARONE, avocat au barreau de Marseille, sis 64 rue Grignan à Marseille (13001), se verra verser au titre de ses honoraires les sommes de 900 € HT et 2 160 € HT soit un total de 3 060 € HT.

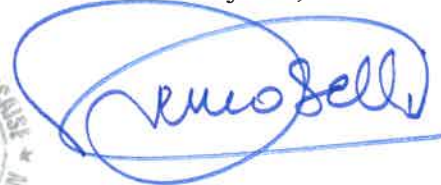
**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Draguignan, le **30 JUIL. 2024**

Pour le Maire absent et par  
délégation,  
La Première Adjointe,



**Christine PRÉMOSELLI**